



Rédaction convention de gestion

Par **Sharosha**, le **09/08/2021** à **17:41**

Bonjour,

En procédure de rédaction de la convention qui établira les relations entre l'association assurant par délégation la gestion de la Médiathèque communale et la Mairie, le rédacteur a ajouté une clause qui nous fait réagir :

"Les statuts de l'association seront communiqués au Maire pour visa pour accord"

Nous estimons que cette clause imiscie le Maire dans la gestion de l'association en lui donnant un pouvoir supérieur à l'assemblée générale des adhérents.

Nous estimons que cette clause crée une situation de gestion de fait de l'association par le Maire qui par ailleurs a déléguer la gestion de la Médiathèque l'association qu'il contrôle.